



Beaucoup de souci au travail svp

Par **Sarazin**, le **18/04/2011** à **14:46**

Bonjours,

j'avais préparer une description sommaire de sur mes "soucis au travail" sur office mais il était trop long malheureusement, et pour ma part je pense que la moindre information peut être essentiel pour la personne qui vous défend, mais je tenterais de faire le plus court possible, sachez qu'a ce jours mon médecin m'a mis en A/M suite à une forte hausse de ma tension, car je suis magasinier livreur vl,

Mon employeur est l'un des leader en matériaux de construction spécialisé nous avons aucune heure supp comptabilisé et rémunéré, la convention qui nous régie depuis le 1/01/11 "convention collective négoce des matériaux de construction" convention d'après mes information " toujours pas validé !!! "

j'ai une ancienneté de + de 3 ans, mon nouveau chef de dépôt, alors que j'apporte des solutions et que j'aide un peut comme tous mes collaborateur et lui montre comment on peut optimisé les tournée, au moment de lui dire au revoir dans son bureau, il était 16h00, demande à mon collègue avec qui il fessait un dernier point, de fermé les porte derrière lui, et après me demande de resté, il me présente une procédure à mon en contre datant presque de 2 mois et qu'il avait oublier complètement, il me rappel les faits que je pourrait vous communiqué dans les détails, me dit que ça feras des économie d' A/R et me demande de signée la décharge, j'étais révolté, et lui est rappelez mes horaire de travail rémunéré et lui est rappelez de les respecté la prochaine fois, sans lire ni tenir entre mes main le document je suis partie,

j'ai reçu un avis de passage A/R que j'ai depuis une semaine doit je allez le cherché ou y a t'il vice de procédure " chef d'agence = dit que ces mon interprétation quand je lui rappel les horaire " et contenu que lui même n'as pas fait sont travail en temps et en heure et invente je

ne sais quel excuse car il n'a pas envoyer les note de frais que nous avançons, à ce jours ma gestion financière en subie les conséquence, "l'excuse de Mr C.A = le 11/04 je suis passer devant le centre de tri de B..... y avait les banderole grève " après des recherche sur le net et au centre de tri lui même il n'y a eu aucun blocage du courrier,ni mouvement depuis le 31/03 !!! il les as donc envoyer en retard, je ne peut donc plus payer l'une de mes traite, ni contacter exemple : monavocatenlinge@ ou autre prestataire juridique

Que doit je faire ?????

Aller cherchez ce recommandé ? ou y a t'il vice de procédure ???

et ce n'est qu'un début...

Par **Cornil**, le **22/04/2011** à **19:27**

Bonsoir sarazin

C'est la politique de l'autruche que de ne pas retirer ce recommandé, et cela ne peut que se retourner contre toi.

Bon courage et bonne chance.